



Suite à une maladie due à mon travail, on veut me licencier !!!

Par **villard07**, le **30/07/2010** à **11:31**

Bonjour,
Je travaille dans un garage depuis environ 30 ans en tant que peintre en carrosserie, et depuis 1 an j'ai des problèmes de santé dus à l'utilisation des produits utilisés (peintures, solvants et autres). Cela a été reconnu comme maladie professionnelle le 13/11/09. Depuis je suis en arrêt maladie (jusqu'au 5/7/10) et mon patron viens de m'envoyer une proposition de reclassement dans ces mêmes locaux, avec ces mêmes produits, en me stipulant que je n'ai qu'une semaine pour rendre ma réponse et que sinon je serai licencié. Quelqu'un pourrait-il m'aider, d'avance merci.
André

Par **memere743**, le **31/07/2010** à **12:43**

Bonjour,
Si vous êtes toujours en arrêt pour maladie professionnelle, il n'a pas le droit de vous licencié
La proposition de reclassement ne peut vous être faite que si vous avez repris le travail et si vous avez passé votre visite médicale de reprise. Dans ce cas, le medecin du travail doit tenir compte de votre maladie pro et vous mettre inaptern
Quelle est votre situation actuelle ?